



Compte-rendu réunion du conseil d'Administration du 18 décembre 2025 à Charnay Les Chalon

Présents : Roland Basseuil, Michel Aufranc, Robert Boisson, Claude-Michel Chavant, Roland Cognard, Michel Desmures, Bruno Fichet, Marcel Gautheron, Bernard Guittat, Dominique Jannet, Hélène Mazuir, Geneviève Peulet, Georges Ray, Bernard Rotat, Roland Simonet, Denise Taboulot, Suzette Talmot, Chantal Terrier, Jacques Verot,

Absents excusés: Marie-Noëlle Bachelet, Mireille Buteau, Yves Chotard

Absente: Nelly Boudillon

Invitées : Marie-Andrée Labrosse, Christine Coindard

9 heures 25 le président ouvre la séance

Le président remercie Robert Boisson président du club de Charnay les Chalon pour l'accueil de notre réunion du conseil d'administration.

Robert Boisson nous présente son village de 200 habitants

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte-rendu de la réunion du C A du 25 septembre 2025

Approuvé à l'unanimité

- Retour du séminaire des présidents à Mimizan

Le président nous résume les points forts des journées du séminaire des présidents à Mimizan.

Quelques dates clefs depuis la création de la fédération nationale, les valeurs communes, le contrat Arcange, SAGA.

➤ Retour du salon Horizon Seniors à Chalon sur Saône

Les 13 et 14 novembre 2025 nous avons participé au premier salon Horizon Seniors de Chalon sur Saône. Au cours de ces 2 journées nous avons eu un grand nombre de personnes curieux de connaître notre fédération, de nombreux contacts ont été pris ! Affaire à suivre.

➤ Préparation de l'A G du 2 avril 2026 à Cluny

La salle de Cluny a été retenue par la présidente du Club de Cluny Marie-Noëlle Bachelet pour le 2 avril 2026 ; un complément d'informations doit être prit dans un cours délai pour notre organisation finale (location espace traiteur, ménage, sono etc).Le traiteur sera retenu par Chantal Terrier. L'animation est d'ores et déjà réservée.

➤ Le thé dansant du jeudi 23 avril 2026 à Massilly

Le prochain thé dansant prévu le jeudi 23 avril 2026 à Massilly la salle a été réservée par Claude-Michel Chavant président du club de Massilly, l'orchestre réservé par Roland Simonet responsable de cette activité. La proposition de l'affiche a été approuvée avec toutefois 2 modifications qui seront effectuées dans les meilleurs délais et transmis à Marcel Gautheron pour la commande des affiches.

➤ Règlement des concours
Dictées

Le règlement des concours de dictées a été validé par les membres du conseil d'administration après quelques modifications.

Pétanque

La proposition du règlement du concours de pétanque a été validée par les membres du conseil d'administration après modification sur quelques points dudit règlement.

➤ Les 50 ans de la fédération nationale

La fédération nationale propose aux fédérations départementales l'opération '50ans 50 tonnes'. Ce défi consiste en une opération de nettoyage du 1 mai au 30 octobre 2026, de prélever dans la nature des déchets à emmener en déchèterie. Les fédérations départementales qui se sont inscrites pour relever ce défi ont reçu des sacs de collecte. Notre fédération de Saône et Loire a répondu favorablement à cette initiative, Nous reviendrons vers vous pour vous donner toutes les instructions utiles pour le bon déroulement de cette opération.

➤ Questions diverses

- Fiscalité des clubs : si le chiffre d'affaires dépasse 80 011€ une obligation de déclaration fiscale.

- Assurance : la cotisation de déclaration de voyage au 1 janvier 2026 sera à 2 %.

- Formations: nous proposons des formations PSC (premiers secours) ; cette formation n'est pas exclusivement pour les randonnées, elle est utile à tous.

La formation PST (président, secrétaire, trésorier) paraît indispensable pour les responsables des clubs(les statuts pour la plupart datent de la création des clubs) possibilité de faire appel à notre formateur qui organisera dans votre club une mise à jour des statuts supplémentée de bons conseils.

- Conventions avec les commerçants :

Lors de l'entretien avec le professionnel la convention sera écrite en double exemplaire ,donnée au bureau ou envoyée, celles-ci seront signées par le président. Un exemplaire sera archivé au bureau et l'autre envoyé au commerçant accompagné d'une lettre ainsi que 2 autocollants à disposer dans la boutique à l'endroit choisit par le commerçant (ou pas) Le commerçant choisi librement les avantages consentis et les inscrits dans la convention.

A 12 heures le président clos la réunion

Le Président départemental G M 71

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'D. B.', with a long horizontal stroke extending to the right.

La Secrétaire

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'H. L.', with a long horizontal stroke extending to the right.